

Fiche profil de poste

Circonscription : STRASBOURG IEN ECOLE INCLUSIVE

Libellé du poste : ENSEIGNANT EN DISPOSITIF D'AUTO REGULATION (DAR) AU COLLEGE

Trouble du spectre de l'autisme (TSA)

1. Définition du poste et des missions :

Le Dispositif d'Autorégulation (DAR) est un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une scolarisation en classe ordinaire et une prise en charge multiple au sein du collège par une équipe médico-sociale (SESSAD) et un enseignant spécialisé, coordonnateur du dispositif. En équipe pluridisciplinaire, le coordonnateur DAR permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS), décidés par la commission des droits et de l'autonomie (CDA). L'objectif du DAR vise l'autonomie des jeunes tant du point de vue scolaire que social.

L'enseignant affecté sur le dispositif est nommé coordonnateur du DAR. Son action s'organise autour de quatre axes :

- Coordination avec les équipes pédagogiques des élèves du DAR
- Observer les élèves en équipe pluridisciplinaire et formuler des préconisations d'aménagements pédagogiques puis accompagnement des enseignants
- Co-enseignement/co-intervention/co-animation avec les équipes pédagogiques, participation à des projets pédagogiques sur plusieurs classes
- Travailler en partenariat étroit avec l'équipe médico-sociale (éducateurs spécialisés, AESH, psychologue, chef de service SESSAD...) et avec l'enseignante référente handicap de secteur.

Missions :

- analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves ;
- faire bénéficier les élèves du DAR d'adaptations pédagogiques, de remédiation, adaptation de l'emploi du temps et articulation avec des temps portés par l'équipe médico-sociale. Participe à la rédaction de supports et matériels pédagogiques pour la salle d'autorégulation ou pour les enseignants.
- organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées par les PPS et en lien avec l'équipe de suivi de la scolarisation à laquelle il participe ; - évaluer les acquisitions et valoriser les parcours de formation en collaboration avec les enseignants et l'équipe médico-sociale ;
- assurer le rôle de personne ressource à l'ensemble de la communauté éducative afin de les aider à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires et venir en aide aux élèves en difficultés scolaires, hors handicap ;
- suppléer l'enseignant de la classe ordinaire afin que ce dernier puisse bénéficier de temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale ou intervenir lui-même dans la salle d'auto-régulation pour une séquence d'apprentissage avec un élève ou un petit groupe d'élèves.
- Co-construire le projet éducatif et pédagogique du DAR avec l'équipe médico-sociale
- planifier les interventions du personnel AVS-co, le cas échéant ;
- participer et apporter sa contribution aux réunions de coordination-synthèse ;
- rédiger, sous l'autorité du chef d'établissement, un rapport d'activité annuel, transmis à l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

2. Compétences et qualités requises par le candidat : Les candidats doivent :

- être titulaires du CAPPEI ou diplôme similaire antérieur (CAPA-SH ou du 2CA-SH (option D)
- avoir des fortes aptitudes au travail en équipe, notamment en inter-métier avec l'équipe médico-sociale ;
- avoir une connaissance du collège est souhaitable : fonction, programmes...
- avoir une connaissance des problématiques, notamment d'adaptations pédagogiques, liées au handicap.
- avoir une connaissance des troubles du spectre de l'autisme et son impact dans les apprentissages est souhaitable

3. Conditions de recrutement :

Le recrutement s'effectuera à partir d'un entretien avec les membres d'une commission qui examinera les motivations des candidats et leurs aptitudes à assurer les missions assignées.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IEN ECOLE INCLUSIVE : 03.88.45.92.30 -

Mise à jour mars 2023